

Compte rendu de la réunion du 17 novembre 2017

Membres présents

José VIÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Jacky HERVOUET, Pascal CARLOT, Daniel FERTIN, David LAHAYE, Eric MASSÉ, Jean-Baptiste PEYRAUD

Céline PARIGOT (représentante du comité directeur)

Membres cooptés

Vincent HOUAT, Michel SZELAG

Membres absents excusés

Fany GILBERT, Nicolas BLAEVOET, Gilles BERNARD, Florence VIÉ

Avant de débiter la réunion, les membres de la commission observent une minute de silence en hommage à Christian POULIN, dirigeant de l'équipe Envol Rive Droite.

Puis José VIÉ souhaite la bienvenue à Michel SZELAG et Vincent HOUAT qui nous ont rejoint suite à la démission de Thierry GILBERT et la suspension de Christophe BONY.

Point sur le championnat

Modifications à apporter au compte-rendu du 27/10/17

➤ 1ère journée du 24/09/17

- retrait de l'amende de 5 € à Rosoy pour feuille de match non envoyée + amende pour non présentation de licence pour 2 joueurs transformée en amende pour licences sans photo (même montant)
- le joueur de Saint-Martin Loisirs 2, Mickaël THORAILLER, bien que ne figurant pas sur le listing de son club, était bien licencié le jour du match : score du match Mailly-la-Ville / Saint-Martin Loisirs 2 : 1-8
- rétablissement du score du match Domats 1 / Neuvy-Sautour : 8-0

➤ 2ème journée du 01/10/17

- retrait de l'amende de 25 € à Domats 1 pour non présentation des licences

➤ 4ème journée du 15/10/17

- retrait de l'amende de 5 € à Piedalloues 2 pour feuille de match non envoyée
- retrait de l'amende de 25 € à Domats 1 pour non présentation des licences

6ème journée de championnat du 29/10/17

Carton jaune (amende de 3 €)	Cédric BOMBARD KREMER (Bussy-en-Othe 1)
Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	Migennes et Villethierry
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Senan 1 (manque le nom de l'arbitre assistant et l'heure de début de match) Val-de-Mercy (manque le nom du club)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Bussy-en-Othe 1 (feuillelet bleu) Saint-Sérotin et Senan 2 (feuillelet blanc)
Licence sans photo (amende de 5 €)	Thomas FERNANDEZ (Irancy)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	Arces score match Arces / Bussy-en-Othe 2 : 0-3 et 1 pt pour Arces
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	Brichères 1 et Joigny
<p>⚡ le joueur d'Avallon Vauban (Auguste GUILLOU) n'était pas licencié le jour du match et les autres joueurs n'ont eu leur licence homologuée que le 31/10/17 : score du match Seignelay/Avallon Vauban: 3-0 et 0 pt pour Avallon Vauban</p>	

Journée de rattrapage du 01/11/17

Carton jaune (amende de 3 €)	Thomas LEGENDRE (Laroche 2)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Sens Bricoman (feuillelet blanc)
Licence sans photo (amende de 5 €)	Mickael LEGENT (Noé) Grégory BLANCO (Egriselles) Kevin BOUDET (Sens Bricoman)

Coupe de l'Yonne du 05/11/17

Carton jaune (amende de 3 €)	Benjamin FAYADAT (Stade Auxerrois) Jamal OUICHA (Sens Bricoman)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Avicenne et Laroche 2 (manque nom du dirigeant)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Saint-Sérotin, Sens Bricoman (feuillelet bleu)
Equipe incomplète (amende de 10 €)	<u>Guerchy</u> score match Saint-Martin Loisirs 1 / Guerchy : 3-0 et 1 pt pour Guerchy
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	Mailly-la-Ville

7ème journée de championnat du 12/11/17

Carton jaune (amende de 3 €)	Kévin CUENYA (Brichères 1)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Saint-Sérotin (feuillelet bleu)
Licence sans photo (amende de 5 €)	Jonathan BOUVIER et Denis ALLARD (Domats 1) Mathieu DOS SANTOS (Saint-Sérotin)
Non présentation de licence (amende de 5 €)	Avallon Vauban (tous les joueurs) soit amende forfaitaire de 25 €
<p><u>Cas particulier :</u> ⚡ le joueur d'Avallon Vauban (Auguste GUILLOU) et l'arbitre de la rencontre (Yannick JOUVET) n'étaient pas licenciés le jour du match : score du match Avallon Vauban/Rosoy : 0-3 et 0 pt pour Avallon Vauban</p>	

Candidatures à la commission

Pour combler les deux postes vacants à la CTD football jusqu'à la fin de saison, il a été fait appel à candidature. Deux seules candidatures ont été reçues, celles de Michel SZELAG (Stade Auxerrois) et Vincent HOUÏAT (Mailly-la-Ville).

Tirage des poules de Coupes

Voir tableau annexés (visibles sur le site)

Challenge et Consolante (21 équipes) soit 1 groupe de 5 et 4 groupes de 4

Qualifiés : les 2 premiers du groupe de 5 + les premiers des groupes de 4 + les 2 meilleurs 2ème des groupes de 4.

Rappel du règlement : les matches de Coupe ne peuvent pas être reportés et inversion du terrain lorsque le premier est impraticable.

Les ex-aequo seront départagés successivement par le nombre de points, le golavérage particulier, le golavérage général, la meilleure attaque, la meilleure défense puis par le tirage au sort.

Il n'y a pas de prolongation durant les phases de poules.

Reports de matches

3 décembre 2017

Saint-Martin Loisirs 2 / Senan 1

6 décembre 2017

Piedalloues 2 / Brichères 2

17 décembre 2017

Stade Auxerrois / Laroche 1

Brichères 1 / Irancy

FMC Sens / Esnon

Domats / Chevannes

ASOF Aubeois / Noé

Champs-sur-Yonne / Sens Bricoman

Gisy-les-Nobles / Laroche 2

Chéroy / Villefargeau

Venoy / Avallon Vauban

7 janvier 2018

Sens Bricoman / Gisy-les-Nobles

OL Martinot / Villefargeau

14 janvier 2018

Diges-Pourrain / Laroche 1

Esnon / Brichères 1

Piedalloues 1 / Saint-Martin Loisirs 2

Sens Bricoman / Brichères 2

Piedalloues 2 / Gisy-les-Nobles

Avallon Vauban / Arces

1er avril 2018

Les Bréandes / Les Bries

15 avril 2018

Véron / Escamps

Sens Bricoman / Migennes

Arces / Rosoy

Questions diverses

- Point sur les tournois en salle

Les tournois en salle se dérouleront le **dimanche 21 janvier 2018 dans l'Auxerrois** au complexe sportif René-Yves Aubin dans les Hauts d'Auxerre, boulevard de Verdun et également **dans le Sénonais** au gymnase de Pont-sur-Yonne, rue Pierre Banry.

Comme pour les années précédentes, seules les 12 premières inscriptions reçues par tournoi seront retenues. Les ententes de clubs pour constituer une équipe sont acceptées.

Rappel : pour participer aux tournois, les joueurs doivent être licenciés football UFOLEP.

Le formulaire d'inscription, accompagné d'un chèque de caution de 50 € et d'un chèque d'engagement de 10 €, doit être envoyé avant le 22 décembre 2017.

- La fiche projet de l'activité football est à compléter et à retourner le plus tôt possible au comité départemental.

- Les écussons pour les arbitres départementaux seront commandés auprès de Trophée 89.

➤ Le club de Domats, par courrier envoyé au comité départemental, a reproché à la commission football de ne pas l'avoir aidé à structurer son club et d'avoir sanctionné à tort ses équipes pour diverses raisons. José VIÉ se chargera de répondre au courrier après vérification des arguments avancés par le club.

➤ Modalités de réintégration de Christophe BONY à l'issue de sa suspension, le 25 janvier 2018 : le comité directeur a décidé, lors de la réunion du 16 novembre 2017, que Christophe devait représenter sa candidature à la prochaine saison, s'il le souhaite. Les membres de la commission football n'ont pas pris part au vote.

- Une formation d'arbitre régional et fédéral est programmée le 13 janvier 2018.

- Coupes nationales : résultat des matches du 14 novembre 2017

Coupe Gauthier : Laroche (89) / Anciens de Senardes (10) : 2 - 0

Coupe Delarbre : ASOF Aubeois (10) / Grenay (62) : 1 - 3

Date de la prochaine réunion vendredi 22 décembre 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU